

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 7 mai 2019 à 20H00

Présidence : Anne Salomon, Présidente

La Présidente ouvre la 13ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 3^{ème} de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

44 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Cédric Althaus
- Lionel Combremont
- Ronny Ghelmini
- Fernando Pereira
- Sara Pinar
- Miguel Pittet
- Keetha Ponnar
- Eléonore Ramer

Conseillers absents et non-excuses : Messieurs Avni Iseni et Mattia Campagna

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 11 décembre 2018 sous la présidence de Madame Anne Salomon.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

La Présidente passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Communications

a) du Bureau,

b) de la Municipalité, dont :

- N°26/19, réponse au postulat Piguët/Charvet et consorts pour réguler l'extension de RétroBus

2. Assermentation de Madame AFAF BEN ALI (PLR) en remplacement de Madame Sara PINAR (PLR)

3. Nomination de Monsieur Roger MÜLLER (PLR) à la commission communale de recours en matière d'impôts en remplacement de Monsieur Serge DEMIERRE (PLR)

4. Rapport de commissions

a) Préavis No 38/19, Demande de modification du Plan partiel d'affectation (PPA) « Au Centre du Fey » et de son règlement

5. Propositions individuelles

Monsieur André Zimmermann a demandé une modification de l'ordre du jour en point 2, soit l'ajout de :

- **Assermentation** de Monsieur Alain Najar (EM) en remplacement de Monsieur Jacques Mottaz (EM)

L'ordre du jour modifié est accepté par 42 voix et 2 abstentions

1. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le mardi 26 mars 2019 pour nommer la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal à l'ordre du jour de la présente séance et organiser la votation du 19 mai prochain. La Présidente remercie d'ores et déjà Madame Merve Gün et Monsieur René Meillard pour leur participation au dépouillement en remplacement de deux membres du bureau.

La Présidente nous donne lecture de la lettre de démission de Madame Sara Pinar qui quitte Moudon pour le Bourg de Chardonne.

La Présidente informe que la Municipalité a décidé l'octroi de la bourgeoisie communale à 9 personnes.

Elle avise également qu'une formation « Votelec » aura lieu prochainement en vue des élections prochaines et 2 personnes seront inscrites.

b) de la Municipalité

***Communication No 26/19 : Réponse au postulat Piguet/Charvet et consorts
« pour réguler l'extension de RétroBus »***

La communication est lue par la Syndique Carole Pico

La Présidente ouvre la discussion sur cette communication.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Charles Charvet, au nom des signataires du postulat, remercie la Municipalité pour sa réponse. Toutefois, Messieurs Charvet et Pignet trouvent son contenu peu explicite et peu convaincant quant aux mesures envisagées.

Monsieur Charvet fait un petit historique de la situation avec cette association.

Les dépôts de Bressonnaz et de la Pussaz ont été acquis par l'Association pour y entreposer des bus de toutes provenances qui ont été entassés sans que les Autorités d'alors ne se préoccupent de sa légalité. Le dépôt du Grand-Pré a été érigé sur une parcelle communale suite à une vente approuvée par le Conseil communal en vue d'y créer un musée qui n'a jamais vu le jour. Au fil des ans, des véhicules, certains dans un état douteux, ont été stockés et continuent à enlaidir le paysage moudonnois. La dernière mise à l'enquête pour une construction d'une nouvelle halle a déclenché chez beaucoup de conseillers un ras-le-bol compréhensible qui s'est traduit d'une part par une opposition collective signée par de très nombreux conseillers et, d'autre part par le dépôt d'un postulat également signé par plusieurs conseillers. L'opposition collective a été levée par la Municipalité, des arguments invoqués étant irrecevables du point de vue légal et non pertinents en regard de la destination de la parcelle. Par contre, il est difficile d'admettre que la demande d'une rencontre avec les protagonistes du projet ait été refusée comme la demande de signatures d'une convention avec l'Association. Suite à la levée d'opposition, tous les conseillers ont été consultés afin de connaître leur position concernant un éventuel recours auprès du Tribunal administratif contre la décision municipale. La majorité s'est prononcée pour un arrêt de la procédure. Tous ont fait remarquer que la situation actuelle de ces trois dépôts était inacceptable et qu'il appartenait à la Municipalité de régler prioritairement ce problème.

Aujourd'hui, la réponse au postulat nous informe qu'une lettre a été adressée à l'Association RétroBus par la Municipalité lui intimant l'ordre de se conformer à la législation. Ce courrier recommandé n'a pas été retiré et un nouveau courrier a été adressé à l'Association en courrier A+ le 9 avril dernier.

Monsieur Charvet remarque que la Municipalité ne dit pas :

- quelles sont exactement les demandes formulées auprès de RétroBus ?
- quel a été le résultat de la dénonciation préfectorale ?
- de quelle manière la Municipalité pense agir si l'Association ignore ce 2^{ème} courrier et ne fait rien ?
- de quel moyen coercitif dispose la Municipalité pour arriver à ses fins ?
- est-ce qu'un contrôle de la conformité des sites a été effectué (rejets d'hydrocarbures et autres) et si oui, quel en est le résultat ?
- quelle serait la responsabilité de la commune dans la mise en conformité des sites en cas de faillite éventuelle de l'Association ?

Monsieur Charvet attend des réponses complémentaires de la part de la Municipalité.

La syndique rappelle que le premier volet a été le permis de construire délivré par la Municipalité et le deuxième volet est la lettre envoyée le 26 mars et qui n'a pas été retirée. Cette lettre est un ordre d'évacuation des bus qui sont à l'extérieur des halles, ordre d'évacuation qui part 60 jours dès réception du courrier de la part de RétroBus. Comme ce

Conseil communal de Moudon

courrier n'a pas été retiré les délais se rallongent et le délai est fixé maintenant à mi-juillet. Trois possibilités sont envisageables, soit :

1. L'Association fait opposition à l'ordre d'évacuation de la Municipalité. Dans ce cas, le rythme de la procédure sera décidé par le Tribunal qui peut aussi accorder un effet suspensif. La Municipalité n'a pas d'influence si RétroBus fait opposition.
2. L'évacuation des bus a lieu comme prévu.
3. L'Association RétroBus ne fait rien.

Si aucune exécution n'a lieu d'ici mi-juillet, alors on entre dans une nouvelle étape de procédure qui sera l'exécution par substitution. La Municipalité ordonnera l'évacuation des bus par un tiers avec facturation des frais au propriétaire.

La Syndique Carole Pico relève que la dénonciation a été faite auprès de la Préfecture et qu'elle est soumise à la protection des données. Il faut s'adresser donc à la Préfecture pour des renseignements supplémentaires.

Concernant une rencontre avec l'Association : la Syndique évoque que d'une manière générale, ces rencontres sont faites pour s'arranger et pour qu'il y ait une conciliation entre les parties. Or, au vu des circonstances, la Municipalité a estimé qu'elle se trouvait dans une situation délicate où les positions pourraient s'avérer inconciliables. Pour cette raison, elle a préféré mettre l'accent plutôt sur l'assainissement des sites et de laisser de côté l'idée d'une rencontre.

La Municipalité a pris ses responsabilités et ceci déjà depuis 2016 et doit le faire en suivant les règlements et les procédures.

Monsieur Charles Charvet voudrait une réponse concernant les rejets d'hydrocarbures, est-ce qu'un contrôle a été effectué ?

La Syndique répond que des passages sont régulièrement faits sur les sites mais aucun contrôle pointu n'a été fait concernant les rejets d'hydrocarbures.

Monsieur René Meillard voudrait savoir s'il n'y a pas à travers l'ECA et le Service de défense incendie et de secours (SDIS) un moyen de pression possible sur cette Association ?

La Syndique lui répond que c'est ce qui a été fait. Les pompiers sont aussi intervenus auprès de la Municipalité et ce sont des arguments qui ont été utilisés lors de la dénonciation à la Préfecture.

Monsieur Daniel Goy aimerait savoir si la Municipalité s'était renseignée sur la solvabilité de cette Association et si une hypothèque légale peut être envisageable ?

La Syndique répond que ça peut être envisageable et que ça fait partie des scénarii énumérés. Certainement que ça sera une possibilité.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Communication No 27/19 : Préavis municipal 25/17, demande d'un crédit pour des ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré-Bryand » pour le bouclage d'eau potable passant sous la Broye

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde disponible du préavis de CHF 48'248.80 est relevé.

Communication No 28/19 : Préavis municipal 82/15, agrandissement et aménagement du bâtiment de la garderie Pomme-Cannelle, de propriété communale, parcelle 165, Avenue de Lucens 1

La communication est lue par le Municipal Olivier Duvoisin.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde disponible du préavis de CHF 23'679.11 est relevé.

Communication No 29/19 : Préavis municipal 13/17, réfection du sol, protection des piliers, pose de stores, production de caissons en bois et modifications sur armoires existantes de la salle de gymnastique III du collège de l'Ochette

La communication est lue par le Municipal Felix Stürner.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde disponible du préavis de CHF 8'367.40 est relevé.

Communication No 30/19 : Ouverture d'une antenne « MalleyPrairie » à Moudon

La communication est lue par le Municipal Lucas Contomanolis.

La Municipalité informe que le Centre d'accueil MalleyPrairie a installé une antenne ambulatoire à l'Hôtel de Ville afin de venir en aide aux victimes de violences conjugales. Cette structure menée par une équipe de professionnels spécialisés se tient à disposition en proposant gratuitement une consultation mensuelle sur rendez-vous le dernier mercredi après-midi de chaque mois. Celle-ci est exclusivement orientée sur des entretiens individuels dans le respect de la personne et de ses décisions. En plus d'offrir un soutien et un accompagnement lors de comportements et actes violents, elle dispense également des informations juridiques et sociales.

Communication No 31/19 : Réorganisation du service de propreté urbaine, espaces verts et forêts

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

A la suite du départ de deux employés bûcherons du service de la propreté urbaine, espaces verts et forêts, la Municipalité étudie une réorganisation de ce service. Elle a décidé dans un premier temps de ne pas réengager du personnel fixe pour pallier ces départs. Dans le courant de cet automne, la Municipalité déposera un préavis au Conseil

Conseil communal de Moudon

communal qui proposera une reprise de la gestion des forêts communales par le Groupement forestier Broye-Jorat. Les arguments et les incidences de l'orientation retenue seront développés dans ledit préavis.

Communication No 32/19 : Préavis municipal 07/17, demande d'un crédit pour des travaux au bâtiment des services communaux

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Les travaux cités en titre sont terminés. Un solde disponible du préavis de CHF 997.05 est relevé.

Communication orale

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe qu'à ce jour, les factures ne sont pas encore toutes rentrées concernant les travaux d'aménagement du chemin piétonnier au Champ-du-Gour (préavis No 28/18). La Municipalité n'est pas encore en mesure de communiquer des chiffres par rapport à ces travaux. Toutefois, la Municipalité est aujourd'hui consciente de faire face à un important dépassement du crédit d'investissement de CHF 168'000.- pour la réalisation de ce chemin. Ce dépassement est dû à des erreurs d'évaluations lors de l'élaboration du préavis, soit un tracé plus long qu'annoncé et des volumes de terre plus conséquents à évacuer. Les travaux ne sont pas terminés mais d'ici la fin de la semaine, les talus seront égalisés et recouverts d'une natte de coco puis ensemencés.

Monsieur Nicolas Martin s'inquiète du montant de ce dépassement et demande si le Municipal a une idée de l'ampleur que ça va représenter ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck ne veut pas s'avancer dans des chiffres aujourd'hui étant donné que toutes les factures ne sont pas rentrées.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

2. Assermentations de :

- Madame Afaf BEN ALI (PLR) en remplacement de Madame Sara Pinar démissionnaire
- Monsieur Alain NAJAR (EM) en remplacement de Monsieur Jacques Mottaz, démissionnaire

En application de l'article 10 RC, ainsi que des articles 66, 67 et 82 LEDP, il est procédé à l'assermentation des deux conseillers. Ils sont priés de venir devant l'assemblée pour prêter serment.

La Présidente donne lecture du serment et félicite les nouveaux conseillers pour leur engagement envers la commune de Moudon et leur remet le Règlement communal accompagné d'une rose pour Madame. Ils sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 46 membres sont donc présents.

3. Nomination

Monsieur Roger Müller (PLR) est nommé à la commission communale de recours en matière d'impôts en remplacement de Monsieur Serge Demierre démissionnaire.

4. Rapport de commission

a) Préavis No 38/19 : Demande de modification du Plan partiel d'affectation (PPA) « Au Centre du Fey » et de son règlement

La parole est donnée à Monsieur Etienne Habegger pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité, telles que présentées.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de commission.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de la conclusion :

1. Approuve la modification apportée au Plan partiel d'affectation (PPA) « Au Centre du Fey » et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 19 décembre 2018 au 17 janvier 2019.

Le préavis No 38/19 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis.

5. Propositions individuelles

La Présidente demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Georges Vuichoud décédé récemment.

Monsieur Nicolas Martin demande à la Municipalité pourquoi ce retard concernant les travaux sur le réaménagement du Centre ville adopté par le Conseil communal en mars 2017. Après toutes les démarches effectuées et relatées par Monsieur Martin, le début du chantier devait commencer en mars 2018.

La Municipale Michèle Pidoux répond qu'effectivement, elle a été optimiste quant aux délais des ingénieurs et des services de l'Etat. La commission consultative de circulation est positive à ce préavis est accepte ce que la Municipalité veut mettre en place. Actuellement, le projet de l'étape 1, soit St-Michel- Hôtel de Ville, est en examen depuis deux mois dans les divers services au niveau cantonal. La Municipale espère présenter un préavis prochainement mais n'avance pas de date pour l'instant. Elle s'excuse encore pour son excès d'optimisme.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Charles Charvet demande à la Municipalité si elle envisage de réviser le règlement sur la distribution d'eau et l'épuration des eaux. La commission en matière d'impôts a à traiter des cas qui finalement pénalisent des propriétaires qui désirent améliorer leur bâtiment au niveau de l'isolation, au niveau du changement de chauffage ou encore au niveau de la pose de panneaux photovoltaïques. Ces propriétaires ont révisé leur assurance ECA qui fixe le montant des différentes taxes. En regardant le règlement d'autres communes, on peut constater que beaucoup n'utilisent pas cette valeur ECA pour ces taxes mais utilisent soit la surface de plancher ou les mètres cubes d'eau. Monsieur Charvet pense que ce serait plus approprié d'utiliser cette manière et ne pénaliserait pas ceux qui veulent faire des améliorations qui vont dans le sens de l'écologie.

La Municipale Michèle Pidoux annonce que la Municipalité a reçu de l'Etat le concept du plan directeur pour la distribution d'eau pour la commune ce qui permet de calculer les investissements futurs et les améliorations à faire sur le réseau. Sur cette base, le règlement sur la distribution d'eau et l'épuration des eaux pourra être révisé, les deux plans directeurs étant à jour. La Municipalité, avec l'aide du service financier, a regardé comment ces taxes allaient être calculées et presque à bout touchant, un préavis pourra prochainement être présenté au Conseil communal.

Monsieur Roger Müller a constaté qu'au Champ-du-Gour des travaux de fouilles étaient en cours sur la route qui relie le collège du Fey à la salle de gymnastique. S'agit-il des canalisations du chauffage à distance prévu depuis début 2018, entre autres pour chauffer les installations scolaires et, dans ce cas, la Municipalité peut-elle fournir une planification concernant la construction de la future usine de chauffage sans laquelle les canalisations ne servent à rien. Si aucune date n'est prévue pour cette construction, peut-on penser que, finalement, il y a un manque d'intérêt suscité par les propriétaires par un chauffage à distance ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que les travaux qui ont lieu actuellement dans le quartier permettent en fait deux équipements conjoints, soit le chauffage à distance qui va relier les deux bâtiments scolaires et la pose de la fibre optique. Concernant le planning pour le chauffage à distance, la Municipalité est toujours dans une démarche d'étude du marché avec le bureau d'ingénieurs mandataire. L'étude d'un périmètre éventuellement plus large n'a pas donné satisfaction. Au niveau de l'intérêt, la Municipalité doit savoir qui sont les propriétaires immobiliers ou privés et leurs intentions de raccordement qui permettent de dimensionner le bâtiment à construire et les équipements des chaudières qui seront à l'intérieur. Des négociations financières avec les plus gros propriétaires prennent un peu plus de temps. L'étude arrive gentiment au bout et un projet de construction sera mis à l'enquête cet automne puis suivront les travaux au printemps 2020. Les structures scolaires seront chauffées durant l'hiver 2019-2020 par un chauffage mobile.

Monsieur Roger Müller est inquiet de savoir si l'intérêt commercial persiste ou si une catastrophe quelconque devait faire que cette usine ne voit pas le jour.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck rassure le conseiller Müller que même s'il n'y avait aucun autre raccordement que celui des infrastructures scolaires, la faisabilité est garantie car l'investissement reste rentable.

Monsieur René Meillard relève que si l'infrastructure est plus petite, la cheminée sera aussi plus petite et on y gagnerait au niveau esthétique.

Le Municipal Jean-Philippe Steck n'est pas certain que la hauteur de la cheminée diminue proportionnellement.

Le Municipal Felix Stürner confirme que ce n'est pas le cas.

Monsieur Pierre-Alain Volery remercie la Municipalité pour la remise en état de la statue de la fontaine de Moïse, les échafaudages sont posés et les travaux vont donc débuter.

La Syndique Carole Pico confirme que les travaux vont commencer sous peu.

Monsieur André Zimmermann demande si l'abandon du service forestier a une influence sur l'entretien des chemins forestiers.

La Municipale Michèle Pidoux rassure Monsieur Zimmermann. L'entretien des chemins pédestres continuera. Les travaux sur le chemin de Péquinsin, actuellement fermé pour cause de chutes d'arbres suite aux vents violents et à la neige, se fera par contre par une entreprise équipée pour le treuillage.

Le Municipal Felix Stürner informe que le Forum des jeunes aura lieu le 18 mai prochain à la salle de la Douane où sera présenté le résultat des enquêtes menées par les jeunes de la région. La 1^{ère} partie est ouverte au public est chacun est invité à y participer de 9h30 à 11h00. La 2^{ème} partie est réservée aux jeunes qui travailleront sur un certain nombre de projets.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 21h07, la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :

La Secrétaire :

Anne Salomon

Nicole Wyler